



Communiqué de presse

Venelles labellisée « Ville fleurie » : en route vers la 4^e fleur ?

Depuis 1998 et l'obtention de sa première fleur, la ville de Venelles s'inscrit avec cohérence dans le label national « Ville et villages fleuris ». Un label qui embrasse de multiples exigences environnementales. Cette semaine le jury était en visite sur le territoire pour valider la candidature de la commune à la 4^e fleur.

La visite du jury régional des Villes fleuries à Venelles ce lundi 6 septembre était programmée dans le cadre du règlement national du label qui prévoit un contrôle tous les 3 ans pour le maintien du dernier niveau de distinction attribué. Depuis 2017 Venelles bénéficie de la 3^e fleur. Cette année, l'enjeu était de taille car l'objectif est aussi de décrocher la 4^e fleur...*

Véritable label de qualité de vie, la distinction « Ville fleurie » recouvre des domaines très divers liés à l'attractivité du territoire. Elle donne une appréciation sur l'ensemble des aménagements paysagers, la préservation de l'environnement et la qualité du cadre de vie.

Venelles entreprend depuis des années des démarches pour garantir un environnement protégé et sain, un patrimoine valorisé, des espaces publics de qualité, des espaces végétalisés gérés de manière responsable, un développement urbain maîtrisé etc.

Depuis 1998, la Ville n'a cessé d'intensifier ses efforts en matière de développement durable.

Au vu des progrès encore réalisés tels que la mise en place de l'arrosage connecté intelligent, le zéro phyto ou le remplacement d'espaces engazonnés par des plantations locales peu gourmandes en eau, Venelles concourt logiquement à l'obtention de la 4^e fleur. Une volonté en cohérence avec la démarche de transition concrètement engagée sur la commune cette année.

Mais le chemin n'est pas évident : la 4^e fleur est la plus haute distinction du label. En région Sud, seulement 9 communes ont décroché le précieux sésame.

Concrètement, c'est le jury régional qui sélectionne les communes susceptibles d'être présentées pour l'attribution de la 4^e fleur. C'est ensuite le jury national qui décide de son attribution.

La reconnaissance en tant que ville ou village fleuris « Qualité de vie » répond à une charte précise basée sur 3 séries de critères et d'après une grille d'évaluation détaillée :

- **le patrimoine paysager et végétal** (arbres et arbustes, espaces verts, parcs et jardins, fleurissement...)
- **le développement durable** (gestion économe de l'eau, inventaire et protection des espaces naturels, gestion raisonnée de produits chimiques et mise en place de techniques alternatives)
- **le cadre de vie** (propreté, patrimoine bâti, mobilier urbain, maîtrise de l'affichage publicitaire, entrées de ville).

La Ville de Venelles attend d'ici fin novembre la confirmation de l'équipe du label quant à la pérennisation de la distinction « 3 fleurs » et à l'acceptation de la candidature pour la 4^e fleur.

* Composition du jury:

- Bernard PERIN (Comité régional du tourisme PACA - secrétaire régional)
- Martine DI CICCO (Office de tourisme du Pays Apt Luberon - chargée de projet)
- Christine PLAMIERI (Membre du jury régional - Département 13 - Chargée de mission communication (ER))
- Raymond VALERO (Ville de Salon de Provence - Directeur des espaces verts)

Les élus et techniciens présents :

- le Maire Arnaud MERCIER
- Françoise WELLER, Première Adjointe déléguée à la culture, animation et au patrimoine
- Christiane TCHAREKLIAN, Conseillère municipale déléguée aux animations seniors et à l'embellissement de la commune
- Sabine GRIMAULT, directrice du service Culture et animation du territoire
- Isabelle MANDRÉ, agent municipal du service Culture et animation du territoire
- Frédéric GARCIA, adjoint au Directeur des services techniques
- Nicolas GREFF, agent municipal des services techniques - chargé des espaces verts

>> **plus d'infos sur www.venelles.fr** > Venelles en transition